

## LES ACTIVITÉS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

### LES SÉJOURS DE VACANCES

#### › HIVER 2023 11-17 ans

Réservations à compter du 14 décembre 2022.

#### › ÉTÉ 2023 6-17 ans

› Dépôt des vœux : du 13 mars au 24 mars 2023.

› Inscriptions et confirmations mini-séjours 8-14 ans : du 3 avril au 14 avril 2023.

### SAMEDI LOISIRS 6-11 ANS

› Accueil à l'espace communal de la Mouchonnière de 14h à 17h.

› Inscriptions sur place ou au service administratif du Pôle Parcours Éducatif;

› Le coût de la demi-journée est calculé sur la base du quotient familial. Tarification mercredis loisirs après-midi cf page 3.

### ACCUEILS DE LOISIRS JEUNES MERCREDIS ET SAMEDI LOISIRS 11-17 ANS

› Accueil au Foyer Gérard Philippe de 14h à 17h.

› Inscriptions sur place ou au service administratif du Pôle Parcours Éducatif.

› Coût : adhésion à la carte jeune d'une valeur maximale de 10€ est calculée sur la base du quotient familial.

### ACCUEILS DE LOISIRS 3-11 ANS ET ACCUEILS DE LOISIRS JEUNES 11-17 ANS

› Inscriptions au château Guillemaud ou par sollicitation courriel à [jeunesse@ville-seclin.fr](mailto:jeunesse@ville-seclin.fr)  
› Réservations via le portail Enfance-Jeunesse ou en présentiel au château Guillemaud.

#### › AUTOMNE 2022

Du 24 octobre au 4 novembre

Réservations : du 19 au 30 septembre 2022

#### › PRINTEMPS 2023

Du 17 avril au 28 avril

Réservations : du 13 au 24 mars 2023

#### › HIVER 2023

Du 13 février au 24 février

Réservations : du 9 au 20 janvier 2023

#### › ÉTÉ 2023

Du 10 juillet au 25 août

Réservations : du 22 mai au 3 juin 2023

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

**BONNE RENTRÉE À TOUS !**

**Pôle Parcours Éducatif**  
Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse  
Château Guillemaud  
60, rue Marx Dormoy - 59113 Seclin  
tél: 03.20.62.94.42  
[ville-seclin.fr](http://ville-seclin.fr)



### INSCRIPTIONS :

- à la **restauration scolaire** (jusqu'au 29 août)
- aux **accueils périscolaires avant/après l'école** (garderie)
- aux **mercredis loisirs**
- aux **activités de loisirs extrascolaires**



**Pôle Parcours Éducatif**  
Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse  
Château Guillemaud  
60, rue Marx Dormoy - 59113 Seclin  
tél: 03.20.62.94.42  
[ville-seclin.fr](http://ville-seclin.fr)



# BONNE RENTRÉE

# 2022

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

**TEMPS 1** > INSCRIPTION (obligatoire) : enregistrement avant le 27 août.

Via la fiche de renseignements\* à remettre aux affaires scolaires (château Guillemaud 60 rue Marx Dormoy 59113 Seclin) ou à envoyer par courriel : [ecoles@ville-seclin.fr](mailto:ecoles@ville-seclin.fr)

\* Document disponible sur le site de la ville : <https://www.ville-seclin.fr/seclin-pratique/affaires-scolaires> ou sur le portail famille : <https://portailfamille.ville-seclin.fr/>

**TEMPS 2** > RÉSERVATION des repas à l'année ou au trimestre (obligatoire) :

Pour assurer un repas chaud à votre enfant et éviter le gaspillage alimentaire.

Réservation sur le portail famille ou en contactant les Affaires Scolaires,

> Modifiable 7 jours avant la présence de l'enfant.

> Menus disponibles sur le site <https://www.ville-seclin.fr/menu-des-restaurants-scolaires>

## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE AVANT/APRÈS L'ÉCOLE (GARDERIE)

**TEMPS 1** > INSCRIPTION (obligatoire) :

Via la fiche de renseignements\* à remettre aux affaires scolaires (château Guillemaud 60 rue Marx Dormoy 59113 Seclin) ou à envoyer par courriel : [ecoles@ville-seclin.fr](mailto:ecoles@ville-seclin.fr).

\* Document disponible sur le site de la ville : <https://www.ville-seclin.fr/seclin-pratique/affaires-scolaires> ou sur le portail famille : <https://portailfamille.ville-seclin.fr/>

**TEMPS 2** > RÉSERVATION de l'accueil périscolaire (obligatoire) :

Réservation possible à l'année, au mois, à la semaine sur le portail famille ou en contactant les Affaires Scolaires,

> Modifiable 3 jours avant la présence de l'enfant.

> Service réservé aux enfants fréquentant une structure scolaire seclinoise DONT LES DEUX PARENTS exercent une activité professionnelle ne leur permettant pas de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des classes. *Néanmoins, des autorisations de fréquentations temporaires peuvent être envisagées face à des situations particulières.*

## LES MERCREDIS LOISIRS 3-12 ans

de 8h45 à 17h15 avec possibilité de garderie à partir de 7h jusqu'à 19h

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les enfants qui ne sont pas inscrits ne pourront pas être accueillis par nos équipes.

**TEMPS 1** > INSCRIPTION (obligatoire) :

Si vous ne possédez pas de compte, création de compte sur le portail Enfance Jeunesse en envoyant un courriel à [jeunesse@ville-seclin.fr](mailto:jeunesse@ville-seclin.fr) ou en s'adressant au Château Guillemaud.

**TEMPS 2** > RÉSERVATION des Mercredis loisirs au mois, au trimestre ou à l'année (obligatoire) :

Pour assurer une place à votre enfant, il convient de réserver, au plus tard, le dernier mercredi du mois précédent la présence de l'enfant. La modification de la réservation devra se faire sur la même échéance.

> Accueil à la demi-journée ou à la journée complète avec repas. Les garderies sont en option.

## ACCUEILS LOISIRS JEUNES DU MERCREDI ET DU SAMEDI

voir page 4.

## LES TARIFS

QF	REPAS	GARDERIE			MERCREDIS LOISIRS			
		matin*	soir*	matin et soir	après-midi**	matin** +repas	journée +repas	garderie
0 à 153	0,48€	1,02€	2,03€	3,01€	0,61€	1,09€	1,70€	1,04€
154 à 369	1,26€	1,22€	2,54€	3,42€	0,73€	1,99€	2,72€	1,24€
370 à 499	1,38€	1,52€	2,69€	3,53€	0,75€	2,13€	2,88€	1,55€
500 à 534	1,38€	1,52€	2,69€	3,53€	0,76€	2,14€	2,90€	1,55€
535 à 700	2,32€	1,52€	3,01€	4,04€	0,80€	3,12€	3,92€	1,55€
701 à 800	2,64€	1,87€	3,01€	4,56€	0,81€	3,45€	4,26€	1,87€
801 à 1000	2,74€	2,03€	3,01€	4,56€	0,93€	3,67€	4,60€	2,07€
1001 à 1200	2,97€	2,03€	3,21€	4,77€	1,12€	4,09€	5,21€	2,07€
> à 1200 et enfant du personnel	3,17€	2,03€	3,21€	4,77€	1,25€	4,42€	5,67€	2,07€
Extérieur à la commune	4,44€	3,73€	5,28€	8,49€	5,79€	10,23€	16,02€	3,73€

\* créneau 16h30 – 17h00 au tarif unique de 0.76 €

\*\* Départ ou arrivée de 13h00 à 13h30

## LES MODALITÉS DE RÉSERVATION EN RÉSUMÉ

Chaque mois, vous recevrez une facture des services réservés et/ou consommés. Passé les délais de réservation, celle-ci entraîne la facturation sauf présentation d'un justificatif recevable\*\*\*.

### RESTAURATION SCOLAIRE

> Réservation à l'année ou à la période scolaire.

> Repas réservé = repas facturé.

> Modification possible au plus tard à J - 7 jours de la réservation sans justificatif.

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

> Réservation à la semaine, au mois, à l'année modifiable 3 jours avant l'accueil et ceci sans justificatif.

### LES MERCREDIS LOISIRS

> Réservation, au plus tard, le dernier mercredi du mois précédent la présence de l'enfant modifiable sur la même échéance sans justificatif.

\*\*\* justificatif recevable : Santé, décès, impératifs professionnels...